

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ÉTAT

du 14/01/86
DÉCRET N° 86/053 /MTERFPPS.DGTFP.DOLCE

Portant intégration et nomination de Monsieur
KARANDA Cyriaque Adam dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services Techni-
ques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S /

D.G.B.

D.J.F.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispo-
sitions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21.6.58 fixant le règlement sur
le solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/150/FF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FF du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FF du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FF du 5.7.62 relatif à la nomination,
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/198/FF-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans les lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 76/50/FF-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations reconstitutives de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FF-BE du 5.7.62 fixant les échelle-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisation des
intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.70 signé entre l'URSS et la
République Populaire du Congo ;
(/u la lettre n° 3634/MESS.CAB.DOB.D1 du 16 Août 1965 du
Directeur de l'Orientalion et des Bourses transmettant le dossier constitué
par l'intéressé ;

(/ -) R R E T E
* * * * *

... /// ...

AE

[Handwritten mark]

ARTICLE 1ER. - Application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 et du Protocole d'Accord du 5 Août 1970 susvisés, Monsieur KARANDA Cyriaque Adam, né le 2 Septembre 1957 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Architecte, obtenu à l'Ecole Supérieure d'Etatement et des Travaux Publics d'Odessa (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics, de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 JANVIER 1980

Par le Premier Ministre ;

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale ,

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

- Bernard COMBO MATSONA. -

- Ange Elouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

- DGFF/DGPCE 3
- JORPC 1
- DGPCE/EST 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- MTPCUH 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2./-

[Large handwritten X mark]